

Vétérinaires en productions animales : un nouveau modèle économique à trouver

Maud LAFON

PROSPECTIVE

VetFuturs l'a montré, les autres études prospectives aussi : le modèle économique actuel du vétérinaire en productions animales, notamment dans les filières organisées, n'est pas pérenne. Au cours d'une matinée de réflexion organisée par le SNVECO*, des pistes pouvant conduire à un nouveau système ont été dégagées. Valoriser et rémunérer le conseil et les services dans les domaines de compétence actuels du vétérinaire sont une évolution nécessaire mais insuffisante. Le vétérinaire rural devra préempter de nouveaux marchés.

« *Quelle que soit le domaine d'exercice, le métier traditionnel du vétérinaire est mort économiquement dans dix ans* ». Après cette entrée en matière alarmiste, notre confrère Frédéric Bizard, économiste, spécialiste des questions de protection sociale et de santé, a donné des pistes pour « *faire de ce changement de monde, une opportunité* ».

Il est intervenu lors d'une matinée de réflexion organisée par le SNVECO* avec le soutien du groupe Emeraude (initiatives antibiorésistance et bien-être animal), le 23 janvier, à Paris, sur le thème « *Financement de la santé animale demain : une évolution nécessaire et urgente des métiers et du modèle économique du vétérinaire en productions animale* ».

Pour notre confrère, la phase actuelle de transformation de la profession que nous vivons est « *passionnante* » et ouvre le champ à une remise en question, certes, mais aussi à de nombreuses actions potentielles à condition « *d'être audacieux et de voir assez loin* ».

Limites de la prescription-délivrance

Il a dressé un état des lieux du modèle économique actuel, basé sur le couplage prescription-délivrance que la profession a réussi à préserver mais qui « *n'est pas forcément la meilleure chose sur le long terme* », « *le couplage entraînant une certaine rigidité* ». Or « *ce qui est difficiles à appréhender, c'est la rapidité du changement* ».

« *Le couplage arrange tout le monde (pouvoirs publics, vétérinaires, éleveurs, laboratoires pharmaceutiques) mais conduit à une impasse* », a insisté notre confrère qui reconnaît tout de même que le médicament reste une source nécessaire de revenu pour le vétérinaire avec une évolution 50/50 à mettre en place rapidement. Il a par ailleurs cité la FAO** qui considère que le couplage a des avantages à la bonne dispensation du médicament.

Toutefois, il a précisé que la baisse des revenus issus de la vente de produits vétérinaires (notre confrère a rappelé qu'elle concernait entre 85 et 95 % des vétérinaires volailles et/ou porcs), médicaments et produits nutritionnels et d'hygiène, imposerait de « *sortir de cette situation d'apparence gagnant-gagnant* ».



▲ Pour notre confrère Frédéric Bizard, la phase actuelle de transformation de la profession est « *passionnante* » et ouvre le champ à de nombreuses actions.

« **Le conseil vétérinaire doit être valorisé au regard des coûts évitables.** »

▼ *L'approche médico-économique est celle à privilégier à l'avenir pour la gestion des domaines de compétence émergents que sont notamment la biosécurité et le bien-être animal.*



Prot-Adobe

Il a souligné la paupérisation de la profession vétérinaire dont les revenus n'ont cessé de diminuer.

Livre Blanc de VetFuturs

Ces changements d'environnement ont été identifiés par VetFuturs qui a déjà réfléchi à des pistes pour y répondre au mieux. Secrétaire général du SNVEL*** et co-pilote du projet VetFuturs, notre confrère Eric Lejeune a présenté notamment le *Livre Blanc*, dernière production du groupe qui sera publiée en avril, qui donne des leviers de développement pour accompagner le changement.

Tous les intervenants ont été unanimes : le vétérinaire est légitime dans de nombreuses problématiques émergentes (biodiversité, bien-être animal, *One health*...) et doit avoir une démarche proactive pour prendre le *leadership* des actions qui seront mises en place dans ces domaines.

Il s'agit de basculer du curatif au préventif, sans perte de revenus et, pour cela, d'affirmer sa légitimité pour être mieux rémunéré sur les services et le conseil, des domaines dans lesquels les vétérinaires ont traditionnellement du mal à « *se vendre* ».

« *L'équilibre économique du vétérinaire ne doit plus reposer uniquement sur ses actions ponctuelles* », a insisté notre confrère Thierry Gavairet, président du SNVECO.

Trois domaines émergents

Charles Facon, membre du SNVECO, a rappelé qu'en filière volailles, la consommation d'antibiotiques avait diminué de 50 % en 5 ans tandis qu'en parallèle les ventes de vaccins avaient augmenté de 20 %.

Frédéric Bizard a mis en avant trois domaines d'expertise du vétérinaire qui seront pour lui des sources de revenus potentiels à l'avenir et deviendront des piliers du nouveau modèle économique à créer : l'environnement, la biosécurité et le bien-être animal, dans lesquels le vétérinaire a une valeur ajoutée certaine mais qu'il lui faut apprendre à monétiser.

Un autre écueil, à ce niveau comme à d'autres, selon l'intervenant reste que le vétérinaire n'est toujours pas considéré comme un professionnel de santé, une situation sur laquelle il faudra selon lui réfléchir.

Il lui serait, à ce titre, plus facile de se positionner dans l'approche médico-économique qui

est celle à privilégier à l'avenir pour la gestion de ces domaines de compétence émergents.

Pour promouvoir son service en termes de biosécurité, il a conseillé de valoriser le conseil au regard des coûts évitables (4 millions d'animaux ont été abattus et 250 millions d'euros, débloqués par l'Etat suite aux deux crises d'influenza aviaire de 2015 et 2016).

Défi environnemental

En ce qui concerne l'environnement, il s'agit de réussir à résoudre un défi : intensifier l'élevage pour nourrir une population à la démographie galopante tout en réduisant l'impact environnemental de cette activité responsable aujourd'hui de 18 % de l'émission des gaz à effet de serre.

Enfin, le bien-être animal est une demande sociétale forte. « *Aujourd'hui, il s'agit de franchir une nouvelle étape pour aboutir à des systèmes d'élevage qui non seulement limitent au maximum les sources de stress et de douleur pour les animaux mais favorisent aussi leurs expériences positives* », a souligné Frédéric Bizard.

Les vétérinaires devront réussir aussi à s'affranchir de leur tradition de métier très individualiste pour apprendre à travailler à égalité avec d'autres savoirs, indispensables pour ces nouveaux marchés.

De ces considérations découle l'ébauche d'un nouveau modèle économique que notre confrère a présenté.

Il s'appuie sur la baisse continue des revenus issus des médicaments et, notamment, des antibiotiques, en lien avec la réussite de la lutte contre l'antibiorésistance, et vise à trouver un rééquilibrage en transférant l'activité vers les services et en développant de nouveaux marchés comme ceux cités précédemment, « *les services seuls n'étant pas suffisant pour sauver la profession* ».

Révolution culturelle

Les réseaux vétérinaires déjà mis en place dans les filières organisées constituent, selon lui, un atout et « *de cette base, il faut transformer l'essai pour préempter de nouveaux marchés* ».

Pour réussir cette « *révolution culturelle majeure* » (sortir du soin pour être aussi conseiller haut de gamme), il faut pour cela trouver le bon partenaire qui, selon l'intervenant, ne peut être que l'éleveur.

La construction d'un modèle économique durable en élevage ne pourra passer que par une forme de contractualisation avec l'éleveur qui reste la pierre angulaire de toute filière animale. Mais ce dernier étant lui aussi confronté à des difficultés économiques majeures, sa solvabilité dépendra des subventions que les vétérinaires devront aider à développer. Les sources de fonds sont multiples selon notre confrère et pas seulement limitées aux fonds publics.

Triple conséquence

Ces évolutions auront des conséquences principalement à trois niveaux pour les vétérinaires : - évolution de sa proposition de valeur : ce nouveau modèle économique nécessitera de changer son organisation, d'embaucher le personnel





nécessaire à l'exécution des nouveaux services à mettre en place ; « la transformation ne se résume pas à l'innovation technologique qui certes doit être incorporée à la nouvelle proposition de valeur mais n'est qu'un moyen et pas un objectif », a ajouté Frédéric Bizard ;

- transformation de la formation initiale et continue des vétérinaires : à mettre en adéquation avec cette nouvelle réalité ;

- évolution culturelle.

Pour mettre en place ce nouveau modèle, notre confrère a conseillé de s'appuyer sur le levier

du mandat sanitaire et de brandir « la menace de ne plus pouvoir le remplir si les pouvoirs publics n'accompagnent pas l'évolution du modèle économique du vétérinaire rural libéral en subventionnant l'éleveur ». « Les démarches individuelles ne suffiront pas », a-t-il ajouté.

Des alliances sont à chercher avec les ministères de la Santé et de l'Environnement.

« L'éleveur et le vétérinaire forment un couple indissociable lié par des intérêts communs : autour de l'amour du métier, de l'animal et du bien commun lié à l'animal », a conclu notre

«L'innovation technologique n'est qu'un moyen et pas un objectif.»

confrère Julien Flori, vice-président du SNVECO. Il a appelé à valoriser la prestation intellectuelle en élevage en évaluant la valeur créée par le service.

Le problème de solvabilité de l'éleveur ne pourra se résoudre que si la profession vétérinaire se lance dans un plan d'action pour obtenir des fonds à leur intention. ■

* SNVECO : Syndicat national des vétérinaires conseils.

** FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

*** SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

« Une fois l'activité rurale stoppée, il n'y a pas de retour en arrière possible »

Pour notre confrère Jean-Yves Gauchot, président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France, organisation « mère » à laquelle appartient le SNVECO*, la problématique de fin de modèle économique est commune à l'exercice rural et majorée en zones à faible densité d'élevage. Il y a urgence à lutter contre la désertification vétérinaire qui sera, selon lui, irréversible. Or, en élevage, le poste vétérinaire est un investissement sur l'avenir.

■ **La Dépêche Vétérinaire : La problématique de « fin de modèle » soulevée pendant la matinée de réflexion initiée par le SNVECO est-elle spécifique aux filières industrielles ou commune à tout l'exercice rural, voire, plus largement comme le laisse entendre notre confrère Frédéric Bizard, à l'ensemble de la profession ?**

Jean-Yves Gauchot, président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF) et vice-président du SNVEL :** Effectivement, les défis sont surtout centrés sur l'exercice rural des grands ruminants et plus particulièrement celui dans des zones à faible densité d'élevages. Un engagement de l'Etat et des collectivités territoriales est une absolue nécessité.

L'Etat, et plus précisément les politiques et les syndicats agricoles, ont trainé dans les réponses à apporter. Depuis plus de 10 ans, nous tirons la sonnette d'alarme. Certains désert vétérinaires seront difficiles à repeupler en termes de soins vétérinaires. Une fois l'arrêt de l'activité rurale constaté, je n'ai pas connaissance de modèle de retour en arrière.

Pour les filières organisées, un changement de paradigme doit s'opérer en leur sein. A l'identique du bon usage des phytosanitaires, les filières doivent considérer le conseil vétérinaire comme un investissement pour améliorer les indicateurs techniques et économiques de l'élevage, sur le même plan que le sanitaire.

Il est avéré au niveau mondial que le couplage prescription-délivrance est un gage de bonne dispensation du médicament et de son usage raisonné. La délivrance reste une source nécessaire de revenu pour le vétérinaire avec une évolution 50/50 à mettre en place rapidement.

Le modèle économique canin sera impacté sans doute différemment car c'est un marché en croissance. Les enjeux et perspectives identifiés sont autour de la délégation



▲ Selon notre confrère Jean-Yves Gauchot, un changement de paradigme doit s'opérer au sein des filières organisées.

«Une réflexion devrait être initiée sein de la FSVF sur les enjeux de l'élevage dans les émissions de gaz à effet de serre.»

d'actes, de la télémedecine, de l'arrivée des chaînes. La permanence et la continuité des soins restent toutefois un problème dans les zones à faible densité démographique.

■ **D.V. : Que pensez-vous des pistes avancées par le SNVECO (contractualisation avec les éleveurs, préempter de nouveaux marchés) ? En voyez-vous d'autres ?**

J.-Y.G. : La contractualisation est effectivement une solution à promouvoir dans les filières et dans les zones où un modèle économique existe. La profession doit apprendre à mieux se vendre et à mettre en avant son expertise. Cela a bien été identifié dans VetFuturs.

De manière syndicale, nous devons encore rabâcher que le poste vétérinaire dans une entreprise d'élevage n'est pas un poste de frais mais un investissement sur l'avenir.

Les représentants agricoles considèrent encore en 2020 que les phytosanitaires sont un investissement et que les vétérinaires un poste de coût ! On a donc encore de la marge pour convaincre face à un tel niveau d'inculture scientifique.

■ **D.V. : Des réflexions et actions sont-elles prévues pour aider les vétérinaires à conquérir de nouveaux domaines dans lesquels leur expertise, légitime, a besoin d'être confortée, comme l'environnement, la biosécurité et le bien-être animal ?**

J.-Y.G. : A ce stade, il n'y a pas d'actions coordonnées dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité même si le SNVEL a un pôle Biodiversité et travaille notamment avec le ministère de l'Environnement. Une table ronde s'est tenue à la Journée nationale vétérinaire sur le rôle du vétérinaire dans la gestion des espèces animales envahissantes dans l'écosystème urbain.

Concernant la biosécurité c'est le cœur de métier des vétérinaires et les crises d'influenza, de peste porcine africaine démontrent à chaque fois la plus-value vétérinaire, tant dans la formation des acteurs que de la surveillance ou de la certification. L'épisode chinois du coronavirus issu d'un marché animalier démontre une nouvelle fois que 60 % des agents pathogènes pour l'Homme sont d'origine animale : c'est le concept *One health*.

Une réflexion devrait être initiée au sein de la FSVF sur les enjeux de l'élevage dans les émissions de gaz à effet de serre, sur ces

évolutions qui doivent être envisagées afin de contribuer à l'objectif de neutralité carbone fixé à l'horizon de 2050 et sur le « Green New Deal » annoncé par la nouvelle commission européenne.

Les syndicats vétérinaires montent également en puissance dans la réflexion autour des enjeux sociétaux du bien-être animal afin que les vétérinaires soient mieux reconnus comme experts et garants du bien-être animal dans les filières. Afin de mieux valoriser l'expertise vétérinaire dans ce domaine, un travail syndical doit être entrepris avec l'ensemble des partenaires : responsables agricoles, ONG, associations de consommateurs, Etat et élus.

Le Clapav*** va dans ce sens et nous sollicitons autant que de besoin la chaire Bien-être animal de VetAgro Sup.

■ **D.V. : Envisagez-vous une réflexion sur d'éventuelles actions pour aider les éleveurs à obtenir des subventions, comme cela est suggéré, en vue de développer la contractualisation ?**

J.-Y.G. : C'est une piste envisagée effectivement mais nous devons convaincre les représentants agricoles de changer de paradigme et de ne pas considérer le conseil et l'expertise vétérinaire comme un centre de coût.

■ **D.V. : La révision des études vétérinaires fait partie des leviers d'action soulignés par Frédéric Bizard. La nouvelle voie d'accès aux écoles annoncées récemment par les ministères de l'Agriculture et de l'Education s'intègrent dans cette volonté d'ouverture. Qu'en pensez-vous ?**

J.-Y.G. : Oui, c'est très clairement l'objectif affiché de la classe préparatoire intégrée inscrite dans Parcoursup pour 160 étudiants dès la rentrée 2021 : favoriser le recrutement sur une base de diversification sociale avec des jeunes ayant une meilleure connaissance du métier de vétérinaire grâce à la prise en compte de leur projet professionnel au moment de leur sélection.

Des jeunes que nous espérons plus en adéquation avec les besoins des territoires, les attentes sociétales mais aussi celles de l'Etat. ■

* SNVECO : Syndicat national des vétérinaires conseils.

** SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

*** Clapav : Comité de liaison associations de protection animale et vétérinaires.



Réagissez sur
info@depecheveterinaire.com